

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **sixième jour de février 2006**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Madame Monique Carré  
Monsieur Martin Sévégné  
Monsieur Fernand Ruel  
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

**06-02-012**

**Approbation du procès-verbal**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de janvier 2006.

ADOPTÉE

**06-02-013**

**Formation pour élus**

CONSIDÉRANT l'invitation transmise par l'Union des Municipalités du Québec pour participer aux formations dispensées aux élus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser les membres du conseil à participer aux activités de formation organisées par l'Union des Municipalités du Québec au cours de l'année 2006.

QUE le conseil municipal autorise la trésorière à effectuer les déboursés relatif à l'inscription, à l'hébergement, au déplacement et aux frais de subsistance des élus municipaux qui participeront à ces formations.

ADOPTÉE

**06-02-014**

**Congrès 2006 de l'UMQ**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller Martin Sévégné, il est unanimement résolu d'autoriser les membres du conseil à participer au congrès de l'Union des Municipalités du Québec qui aura lieu à Québec les 27, 28 et 29 avril 2006.

QUE le conseil autorise la trésorière à effectuer les déboursés relatif à l'inscription, à l'hébergement, au déplacement et aux frais de subsistance des élus

municipaux qui participeront à ce congrès.

ADOPTÉE

06-02-015

**Ratification des chèques, des dépôts-salaires et du temps supplémentaire**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Martin Sévégné, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts-salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

**Fonds d'administration :**

- En date du 31 décembre 2005
  - nos 5CH001885 à 5CH001887 320.00 \$
- En date du 10 janvier 2006
  - no 6CH000108 28 500.00 \$
- En date du 13 janvier 2006
  - nos 6CH000109 à 6CH000112 14 330.45 \$
- En date du 24 janvier 2006
  - nos 6CH000113 à 6CH000135 35 601.10 \$

dépôts salaires des périodes 200601 à 200605  
temps supplémentaire des périodes 200601 à 200605

ADOPTÉE

06-02-016

**Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Martin Sévégné, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Fonds administration :**

- En date du 6 février 2006
  - nos 6CH000136 à 6CH000241 507 750.36 \$

**Fonds immobilisation :**

- En date du 6 février 2006
  - nos 6CH200000 à 6CH200002 159 158.17 \$

**Fonds administration :**

- En date du 6 février 2006
  - nos 6CH000242 à 6CH000246 634.38 \$

ADOPTÉE

06-02-017

**Transferts de fonds 2006 – Nouvelles normes comptables**

ATTENDU QUE la publication des nouvelles normes comptables par le ministère des Affaires municipales entraîne des changements dans la comptabilisation de certains montants;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Martin Sévégné, il est unanimement résolu d'autoriser la Trésorière à effectuer les transferts de fonds suivants :

02.110.01.262	RQAP élus	- 410.00
02.110.01.261	RQAP élus	+ 410.00
02.220.03.965	Véhicules-inc. immatriculation	- 3 200.00
02.220.03.459	Véhicules-inc. immatriculation	+ 3 200.00
02.230.04.965	Véhicule ambulance - immatriculation	- 650.00
02.230.04.459	Véhicule ambulance - immatriculation	+ 650.00
02.391.02.965	Véhicules voirie – immatriculation	- 6 500.00
02.391.02.459	Véhicules voirie - immatriculation	+ 6 500.00
02.701.12.965	Véhicule loisirs – immatriculation	- 380.00
02.701.12.459	Véhicule loisirs – immatriculation	+ 380.00
02.701.51.965	Entretien – immatriculation	- 650.00
02.701.51.459	Entretien - immatriculation	+ 650.00
02.701.11.951	Adm. récréat. – MRC (Parc linéaire)	- 5 906.00
02.701.71.951	Parc rég. - gestion et exploitation	+ 5 906.00
02.690.01.349	Publicité – autres	- 225.00
02.701.71.349	Parc rég. – pub autres	+ 225.00
02.690.01.522	Ent. parc. linéaire	Ø
02.701.71.522	Parc rég. – ent. parc linéaire	Ø
03.640.30.000	Transf. aux act. invest – subvention (tx accise)	- 75 000.00
01.420.20.000	Transf. aux act. invest – subvention (tx accise)	+ 75 000.00

ADOPTÉE

### **Dépôt d'états financiers d'organismes subventionnés**

Le greffier indique les noms des organismes qui ont déposé leurs états financiers : Soccer mineur de Princeville et Société d'Horticulture de Princeville - Classés.

06-02-018

### **Frais d'ingénieur pour travaux d'enfouissement de fils, rue Lecomte – Approbation de la dépense et autorisation de paiement**

ATTENDU QUE la décision d'enfouir les fils (électricité, câblodistribution, téléphone) sur la rue Lecomte a nécessité la préparation de plans d'ingénieurs;

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'approuver la dépense et d'autoriser le paiement des honoraires d'ingénieurs à Teknika – HBA pour un montant de 5 928.68 \$ (taxes incluses) et que cette dépense soit financée à même le surplus réservé à des fins de développement domiciliaire de la nouvelle Ville de Princeville.

ADOPTÉE

06-02-019

### **Congrès de la COMBEQ**

Sur une proposition, du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'autoriser Monsieur Michel Carignan, directeur de l'aménagement, l'urbanisme et de l'environnement à participer au Congrès de la Corporation des Officiers municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec qui aura lieu à Rimouski les 26, 27, 28 et 29 avril 2006. La trésorière est autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce congrès, notamment les frais d'inscription, d'hébergement, le déplacement et la subsistance.

ADOPTÉE

06-02-020

### **Engagement d'un journalier – Service des Travaux publics**

ATTENDU QU'un avis a été affiché à l'interne conformément à l'article 18.03 de la convention collective de travail pour combler le poste vacant de journalier au Service des Travaux publics;

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de retenir pour le poste mentionné M. Gaston Lavigne pour la période d'entraînement de 30 jours de travail prévue à la convention collective;

Cette période débutera après entente entre le Régisseurs aux Loisirs et au Sports et le Directeur des Travaux publics;

Les conditions de travail sont celles prévues à ladite convention collective.

ADOPTÉE

06-02-021

### **Nomination d'un adjoint à la personne désignée par la MRC de l'Érable**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 105 de la Loi sur les compétences la MRC de l'Érable a désigné un employé pour la réalisation des travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville désigne Michel Carignan afin qu'il agisse à titre d'adjoint au responsable des cours d'eau de la MRC de l'Érable pour qu'il exerce les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales;

QUE cette désignation est temporaire, soit jusqu'à ce qu'une entente relative à la gestion des cours d'eau intervienne entre la MRC et les municipalités locales.

ADOPTÉE

**06-02-022**

**Nomination d'une personne désignée**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales, la municipalité doit désigner une personne pour tenter de régler les mésententes concernant les clôtures mitoyennes, les fossés mitoyens, les fossés de drainage et les découverts, le tout situé en zone agricole permanente;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu de désigner Michel Carignan pour agir en application de l'article 35 de la Loi sur les compétences;

QUE lorsqu'il agit en application de la section IV du Chapitre V de la Loi sur les compétences, sa rémunération sera celle prévue à l'entente de travail du personnel cadre, incluant les bénéfices marginaux, et les frais admissibles comprennent les déplacements et les repas lorsque requis ainsi que les services techniques ou professionnels externes.

ADOPTÉE

**06-02-023**

**Installation de lumières de rue – rue Moreau**

CONSIDÉRANT l'évaluation produite par le service technique de la Ville de Princeville pour ajouter des lumières de rue dans le secteur de la rue Moreau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu d'autoriser le greffier à entreprendre avec Hydro-Québec, les démarches nécessaires à l'installation de nouvelles lumières de rue dans le secteur de la rue Moreau pour permettre d'apporter un meilleur éclairage dans le secteur et ainsi améliorer la sécurité des gens qui circulent dans cette rue.

ADOPTÉE

**06-02-024**

**Annulation de la résolution no 05-05-132**

ATTENDU QUE ce conseil désire annuler la résolution 05-05-132 octroyant les travaux d'excavation et de correction du pavage du parc linéaire des Bois-Francis dans la secteur urbain de la Ville de Princeville;

ATTENDU QUE ces travaux n'ont pas été réalisés comme prévus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le conseil municipal de la Ville de Princeville annule la résolution no 05-05-132 adoptée lors de la réunion

régulière tenue le 2 mai 2005.

ADOPTÉE

**06-02-025**

**Demande d'autorisation à la CPTAQ – Alain Tardif**

ATTENDU QU'UNE demande d'autorisation est présentée par Monsieur Alain Tardif;

ATTENDU QUE la présente demande est dans le but de construire une résidence sur le lot visé;

ATTENDU QUE le lot visé n'a aucun potentiel agricole car il est situé entre deux résidences existantes et qu'il a un usage résidentiel accessoire depuis 1974;

ATTENDU QUE le lot visé est le dernier non construit dans cette agglomération résidentielle homogène;

ATTENDU QUE le bâtiment d'élevage le plus rapproché est situé à environ 945 mètres du lot visé et que cette nouvelle résidence ne sera pas un facteur nuisible supplémentaire pour le dit bâtiment d'élevage;

ATTENDU QUE la présente demande est conforme à la réglementation municipale.

ATTENDU l'article 58.2 de la loi, nous informons la commission qu'il existe ailleurs sur le territoire de la Ville de Princeville et hors de la zone agricole, des espaces appropriées disponibles pour la construction résidentielle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que ce conseil appuie la demande d'autorisation présentée par Monsieur Alain Tardif afin de construire une résidence sur le lot ptie 14-C rang X du Canton de Stanfold.

ADOPTÉE

**06-02-026**

**Demande à la CPTAQ – Ministère des Transports**

ATTENDU QU'une demande d'autorisation est présentée par le Ministère des transports du Québec;

ATTENDU QUE la présente demande est dans le but de permettre l'élargissement de la route 116 Ouest entre Princeville et Victoriaville;

ATTENDU QUE le trafic est en constante augmentation sur cette route;

ATTENDU QUE la sécurité des usagers de cette route va être très améliorée;

ATTENDU QUE la superficie demandée pour ces travaux est très minime versus l'ampleur du projet;

ATTENDU QUE la présente demande est conforme à la réglementation municipale.

ATTENDU l'article 58.2 de la loi, vous comprenez qu'il n'est pas possible d'effectuer ces travaux ailleurs sur le territoire de la Ville de Princeville et hors de la zone agricole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu que ce conseil appuie la demande d'autorisation présentée par le Ministère des Transports du Québec pour qu'il soit autorisé à effectuer les travaux d'élargissement de la Route 116 Ouest entre Princeville et Victoriaville.

ADOPTÉE

06-02-027

**Vente d'un terrain résidentiel – 220 rue Fréchette**

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Marc-André Cloutier et Marie-Claude Cloutier ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-139 (220 Fréchette) pour le prix 12 000.00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

06-02-028

**Aide financière au Soccer mineur de Princeville**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu qu'une subvention de 2 500 \$ soit octroyée à l'organisation du soccer mineur de Princeville pour l'année 2006.

ADOPTÉE

06-02-029

**Club de patinage artistique *Les Chrysalides* – Demande de commandite**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'autoriser une commandite d'un montant de 50 \$ pour la présentation du spectacle annuel.

ADOPTÉE

06-02-030

**Club Joie de Vivre de la MRC de l'Érable**

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par le Club Joie de Vivre de la MRC de l'Érable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Sévigny, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil consent à verser une contribution financière de 200 \$ au Club Joie de Vivre de la MRC de l'Érable pour l'organisation des activités organisées pour les personnes ayant un handicap sur le territoire de la MRC de l'Érable.

ADOPTÉE

06-02-031

**Club Lions de Princeville inc.**

ATTENDU la demande présentée par le Club Lions de Princeville inc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Sévigny, appuyé par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le conseil consent à

prêter gratuitement la salle communautaire Pierre Prince dans le cadre de la soirée « Casino » organisée par le Club Lions de Princeville inc.

ADOPTÉE

**Fondation de l'Ermitage** – Classé.

**Festival western de St-Louis-de-Blandford** – Classé.

**Unité Domrémy de Plessisville inc.** – Lettre de remerciements – classée.

**L'APPAF** – À l'étude.

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

06-02-032

**Levée de la séance**

Sur la proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Martin Sévégné, il est unanimement résolu que la séance soit close.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Mario Juaire, greffier

\_\_\_\_\_  
Gilles Fortier, maire

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

\_\_\_\_\_  
Louise Bergeron, trésorière